Envoyé en préfecture le 25/08/2025
Reçu en préfecture le 25/08/2025
Publié le 25/08/2025
ID : 081-218100394-20250822-D2025_08_22_04-AU

COMMUNE DE BRIATEXTE
DECISION DU MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
du TARN

Décision n° 2025-08-22-04
Date : 22 Août 2025
Domaine : Louage de choses

Objet : Location grande salle « Espace culture et loisirs »

Le Maire de Briatexte,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Maire en date du 23 mars 2012 relatif au règlement intérieur des salles municipales ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 Janvier 2025 relative aux tarifs communaux ;

DECIDE

Article 1 : Il est conclu entre la Commune de Briatexte et l'ADMR, Représentée par Monsieur SENECAT Jacques, un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le samedi 20 septembre 2025, l'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

Article 2 : Le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Briatexte, le 22/08/2025

Le Maire,
Alain GLADE

MAIRIE DE BRIATEXTE (TARN)